

# L'AMCLSCQ EN BREF !

Association des médecins de CLSC du Québec



Volume 46, numéro 6, 16 juin 2021, page 1  
Rédaction : Dr Sylvain Dion

## FACTURATION À LA RAMQ ET CODES DE DIAGNOSTIC

Au cours des dernières semaines, certains membres nous ont informés avoir reçu une lettre de la RAMQ à l'effet qu'ils n'inscrivaient pas de codes de diagnostic à leur facturation.

À cet effet, la FMOQ est intervenue auprès de la RAMQ pour les informer que cette lettre était pour le moins incriminante. En aucun cas, votre rémunération ne pourrait être affectée.

Sachez que la pertinence de ces codes est de fournir à des organismes tels que l'INSPQ et l'INESSS, des données à des fins de recherches et de planification. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation à inscrire de tels codes, nous sommes d'avis que de les fournir à ces sociétés savantes s'avère pertinent.

Pour soutenir les médecins dans leur facturation, nous avons demandé à la RAMQ de vous fournir un guide des principaux codes de diagnostics qui pourraient être utilisés.

En terminant, pour ceux et celles d'entre vous qui transigent avec une agence de facturation, nous avons été informés que certaines d'entre elles appuient leur marketing sur la non-pertinence d'inscrire les codes de diagnostics, ce qui est de notre avis, une mauvaise pratique de leur part.

De ce fait, nous vous invitons à être vigilants et vous assurer que votre agence inscrit les codes de diagnostics que vous indiquez dans les données que vous leur fournissez pour la facturation.

## LA TÉLÉCONSULTATION ET LES TÉLÉSOINS, LES RÈGLES À RESPECTER

La pandémie, pour laquelle nous semblons enfin voir le bout du tunnel, nous a forcés à développer rapidement au printemps 2020 les consultations à distance. Un an plus tard, avec une évolution favorable de la situation de la pandémie, il importe désormais de recadrer ces consultations à distance, et de reprendre dans le respect des règles sanitaires en place, les consultations en présentiel.

Parmi les règles qu'il faut se rappeler, mentionnons que le patient est toujours légitimé de demander une consultation sur place pour recevoir ses soins.

D'autre part, dans le cadre de la téléconsultation il faut se rappeler que le médecin doit s'assurer de respecter les règles déontologiques et la qualité de l'acte pour ne pas porter préjudice à son patient. Ajoutons aussi que lors d'une téléconsultation, si la condition du patient requiert une consultation en présence, le médecin doit s'assurer que lui, ou encore un membre de son équipe, peut le voir dans les délais requis. En aucun cas, un patient devrait être obligé de consulter dans une autre clinique de sans rendez-vous, ou pire encore, à l'urgence d'un centre hospitalier à moins que son état ne le justifie.

Il est important de se rappeler, avec l'évolution de la pandémie et le statut vaccinal des travailleurs de la santé, que nous aurons à reprendre à moyen terme, nos activités régulières dans nos milieux froids et, une fois de plus, nous adapter à la réalité post-pandémie qui se doit d'être mieux définie. Les dernières directives de ministère de la Santé et des Services sociaux nous le rappellent de façon claire.

## NOTRE TOURNÉE VIRTUELLE EST TERMINÉE

C'est le 14 juin dernier que s'achevait notre tournée provinciale entamée en avril dernier.

C'est non moins de 70 membres provenant de différentes régions du Québec qui sont venus nous partager leur réalité régionale et les embûches auxquelles ils sont confrontés.

L'Association se penchera sur les problématiques qui nous ont été partagées afin d'apporter son concours et de faire avancer les dossiers au courant de la prochaine année. Nous partagerons avec vous ultérieurement le fruit de notre réflexion et des actions qui seront entreprises.

D'autres rencontres virtuelles pourraient s'avérer nécessaires pour compléter cet exercice, le cas échéant, nous vous tiendrons informé. Nous espérons que vous répondrez nombreux à nos prochaines invitations.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de communiquer avec le représentant de votre région pour échanger sur vos préoccupations ou sur les difficultés que vous rencontrez dans vos milieux. Ci-joint la liste des représentants régionaux de l'AMCLSCQ.

## LES WEBINAIRES DE L'AMCLSCQ RELÂCHE ESTIVALE!

Au terme d'une première série de webinaires offerts à l'ensemble de nos membres, l'Association fera relâche pour la période estivale.

Après un tel accueil de votre part, nous aurons le privilège de vous offrir, toujours avec la collaboration avec des Drs Pascale Garnier et Bertrand Melanson, une solide programmation automne-hiver 21-22 et ce, dès le mois de septembre prochain. Nous vous invitons à en prendre connaissance dans le document que nous avons joint.

Nous vous espérons encore plus nombreux à nos futures activités de formation et surtout n'hésitez pas à inviter vos collègues à bénéficier de ces formations de qualité, qu'ils soient membres ou non de l'AMCLSCQ.